

Dossier de presse

Lundi 27 novembre Mme Florence GUILLAUME, déléguée interministérielle à la sécurité routière en déplacement dans les Alpes-Maritimes

La délégation à la sécurité routière (DSR)

Créée en 1982 au sein du ministère de l'Équipement, la Délégation de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) est une administration centrale. Rattachée au ministère de l'Intérieur en 2008, c'est en 2017 que la DSCR change de nom pour devenir la Délégation à la Sécurité routière (DSR).

Le Délégué à la sécurité routière exerce, intuitu personæ, les responsabilités de Délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), fonction créée en 1972.

La Délégation de la sécurité routière (DSR) agit sur les comportements des usagers de la route pour les responsabiliser et contribue au renforcement de la sécurité des infrastructures routières, des véhicules et des équipements de protection des usagers.

Ses principales missions

- Le code de la route : coordination des travaux législatifs et réglementaires en la matière.
- L'éducation routière : définition des règles et conditions d'organisation des examens du permis de conduire ainsi que des dispositions relatives à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, animation des réseaux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- L'animation de la politique de sécurité routière au plan national et au plan local, mise en œuvre de partenariats au niveau national.
- La communication et l'information en matière de sécurité routière.

Préfecture des Alpes-Maritimes Bureau de la communication interministérielle Tél : 06 48 25 14 55

Mél: pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr



Liberté Égalité Fraternité

- Les études et expérimentations dans le domaine de la sécurité routière, avec le concours de l'Observatoire nationale interministériel de la Sécurité routière (ONISR).
- Le contrôle et sanction automatisé des infractions routières : conception et mise en œuvre des systèmes de contrôle et de traitement automatisé des infractions routières, exercice de la tutelle de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).
- La mise en œuvre du traitement automatisé dénommé « système national du permis de conduire » (permis de conduire) et du traitement automatisé dénommé « système d'immatriculation des véhicules » (certificat d'immatriculation).
- La préparation et mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs aux fourrières.

Ses moyens d'agir

La Délégation à la Sécurité routière est au centre de la politique de sécurité routière dans le cadre d'un environnement plus large d'acteurs, contribuant tous, sur leur périmètre de responsabilité respectif, à sa mise en œuvre : des partenaires institutionnels, des associations, des entreprises privées, etc.

Pour mener à bien ces missions, la DSR agit sur les comportements des usagers de la route pour les responsabiliser et contribue au renforcement de la sécurité des infrastructures routières, des véhicules et des équipements de protection des usagers.

A cette fin, la DSR s'appuie sur la mesure, l'analyse et l'évaluation, ajuste la législation et la réglementation et assure, en collaboration avec ses partenaires extérieurs, la coordination des mesures et leur mise en œuvre au niveau local.

La sécurité routière dans les Alpes-Maritimes

Dans le département des Alpes-Maritimes, la politique de lutte contre l'insécurité routière est sous la responsabilité du préfet. Il s'appuie sur le document général d'orientations 2023-2027, véritable feuille de route pluriannuelle, partagée avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs et articulée autour de 6 enjeux stratégiques dont le risque routier professionnel et les usagers des 2 roues-motorisées.



Mme Florence GUILLAUME, déléguée interministérielle de la DSR dans les Alpes-Maritimes pour rencontrer les acteurs locaux luttant au quotidien contre l'insécurité routière et assistera à 3 temps forts.

 à 10H00 Nice- Aéroport Nice Côte d'Azur - Bâtiment administratif- la Treille, rue Costes et Bellonte - Signature de « la charte des 7 engagements Sécurité Routière » :

sensibilisation aux risques professionnels routiers avec Franck Goldnadel, Président du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur et visite des ateliers de sensibilisation aux profits des salariés de l'aéroport

La charte des 7 engagements c'est quoi?

Les trajets pendulaires (domicile-travail) représentent la part la plus importante dans le bilan général d'accidentalité. Enjeu essentiel, l'Etat sensibilise les entreprises aux risques routiers professionnels et incite notamment les employeurs à signer la charte des 7 engagements sécurité routière et à sensibiliser leurs salariés à la sécurité routière.

Au niveau national, 2 855 employeurs ont déjà signé la charte des 7 engagements.

En 2023, dans les Alpes-Maritimes, les entreprises et institutions/collectivités ayant signé la charte sont :

la préfecture des Alpes-Maritimes la société AMETRA (médecine de prévention), la compagnie Air France la Mairie d'Antibes.

Aujourd'hui lundi 27 novembre, l'ANCA,2 ième aéroport de France à Nice, devient le 5 ième employeur à s'engager en 2023.



Liberté Égalité Fraternité







Préfecture des Alpes-Maritimes Bureau de la communication interministérielle Tél : 06 48 25 14 55

Mél: pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr



 à 11h40 Nice bd Luciano - piste d'éducation routière les Iscles- visite de l'action de sensibilisation pour les usagers des 2 roues motorisées « Courbes et Trajectoires » (exercice plateau) organisée par l'association 2RM06 avec le concours de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR)

Dans le département des Alpes-Maritimes, en 2022, 52 % des accidents mortels étaient des usagers de deux-roues motorisés, alors qu'ils ne représentent que 22 % au niveau national.

Pour inverser cette tendance constante depuis 5 ans, le Préfet des Alpes-Maritimes a souhaité que les usagers des deux-roues motorisés soient un enjeu majeur en terme de sensibilisation. C'est l'objectif des ateliers « courbes et trajectoires », dont 16 se sont tenus en 2023.

à 14h00 – Cagnes-sur-Mer - sortie de l'hippodrome - Route M 6098 - sensibilisation à la sécurité routière et contrôle routier à vocation préventive notamment pour les usagers des deux-roues motorisés et rappel des messages pédagogiques sur les équipements obligatoires (sous embargo jusqu'au début du contrôle)

Données de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes

au 19 novembre 2023

- accidents 581
 - tués 48
 - blessés 636

pour 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre

- accidents 592
 - tués 45
 - blessés 643



Liberté Égalité Fraternité

